

# La Politique Européenne en Méditerranée : « plus que le libre-échange et moins que l'adhésion » - Qu'en est il aujourd'hui ?

Un rappel des enjeux et des limites de la coopération.

Par Karim Sader, chercheur associé au CEREMS  
et par Emmanuel Dupuy, secrétaire général de  
l'Institut Prospective et Sécurité de l'Europe

L'espace méditerranéen, un ensemble de problèmes communs auxquels l'Europe souhaite remédier.

En premier lieu, il est à ce jour difficile de donner une définition précise de l'ensemble méditerranéen. Face à cela la Commission européenne a tranché en désignant comme pays méditerranéen les riverains et les îles, plus la Jordanie considérée comme indissociable de l'espace israélo-palestinien.

De fait, la Méditerranée se définit plus facilement par le constat d'un ensemble de problèmes communs (démographie, islamisme, terrorisme, crise économique) que par l'espace géographique qu'elle est censée décrire. En effet, la Méditerranée a été le cadre de différentes lignes de fractures qui renvoient tout autant à l'histoire qu'à la structure de l'ordre international : zone de frontière entre les trois principales religions monothéistes ; entre métropoles et colonies ; Est-Ouest et Tiers Monde ; Nord-Sud ; dictatures et démocratie...

Mais les années 90 et la fin de la guerre froide ont marqué une rupture, précipitant en Europe même l'élimination de toute alternative au modèle de démocratie parlementaire et d'économie de marché, une véritable révolution politique qui a recentré l'Europe et qui ne cesse de modifier le paysage régional.

Dans cet environnement, le fait communautaire européen s'est imposé comme un acteur majeur à l'égard des initiatives régionales et sous régionales. En effet, l'UE appréhende son environnement immédiat, à l'Est et au Sud, par le moyen de l'élargissement et, là où l'élargissement n'est pas praticable, par le partenariat.

## - Le Partenariat Euromed :

En novembre 1995, une conférence réunissant à Barcelone les quinze Etats membres de l'Union de l'époque et les douze « pays tiers méditerranéens » ou PTM (Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie), lançait le « Partenariat euro-méditerranéen » qui se donnait pour objectifs d'instaurer la stabilité dans une région en proie au sous développement, aux conflits armés ainsi qu'aux carences démocratiques. Il est intéressant de relever au passage la volonté européenne de faire prévaloir les valeurs de Paix et de Démocratie, piliers de la construction européenne au lendemain de la deuxième guerre mondiale, à travers des mécanismes de coopérations au plan économique et social, qui caractérisent la pensée fonctionnaliste qui inspira les pères fondateurs de l'Europe. Reste à voir cependant si ce modèle peut être appliqué et connaître la même réussite qu'en Europe.

Ainsi, le Partenariat Euromed prévoit de mettre en place une zone de libre échange « euro-méditerranéenne et de créer les conditions économiques, politiques et sociales d'une « meilleure compréhension » entre les deux rives.

► Tout d'abord, le partenariat est en large partie dominé par le souci de sécurité puisqu'il prévoit d'instaurer un dialogue politique et de sécurité qui se donne pour objectif la création d'un climat de coopération durable par la mise en place de mécanismes de préventions des crises et de contrôles des armements. Il faut souligner l'aspect capital de ce point puisque la finalité du partenariat au regard du principal besoin de la région, est sans nul doute la sécurisation durable de la zone, passant par l'adoption d'une charte euro-méditerranéenne de paix et de stabilité. La question centrale du règlement de paix au Moyen Orient constitue une des priorités de cet agenda.

► D'autre part, la coopération économique et financière vise à soutenir le développement et à promouvoir une zone de libre échange, en place en 2010. Un système de financement complète le dispositif : fonds budgétaires non remboursables pour les investissements directs, crédits bonifiés de la Banque européenne d'investissement (BEI) ainsi que de multiples programmes sectoriels spéciaux. Il faut dire que ce mécanisme multilatéral manifeste clairement qu'Euromed ne désire pas se limiter au schéma strict d'une simple zone de libre échange. Le programme MEDA est le principal instrument financier par lequel l'UE met en oeuvre le partenariat euro-méditerranéen. Il comprend € 3,4 milliards de ressources budgétaires (subventions) affectées pour la période 1995-1999 (MEDA I) ; une assistance financière de 5,3 milliards d'euros pour la période 2000-2006 a été accordée aux pays méditerranéens, à la suite de l'approbation du règlement MEDA II.

► Au pan économique, s'ajoute la coopération culturelle, sociale et humanitaire. Celle-ci s'étend à l'ensemble des actions qui favorisent une meilleure connaissance mutuelle des partenaires, le développement des ressources humaines, les échanges scientifiques et techniques, les problèmes de l'émigration ainsi que le respect mutuel des cultures et des religions. Des réseaux de coopération décentralisée sont établis entre divers acteurs de la société civile, universités et médias...

#### La Méditerranée comme test de crédibilité pour une politique extérieure de L'UE – Les autres partenariats.

Aussi, la zone Méditerranéenne constitue pour l'Europe un véritable test de crédibilité pour sa Politique Etrangère, de sécurité et de défense domaine qui fait encore défaut à l'Union Européenne. En effet, la réflexion sur la défense européenne entreprise au lendemain de la guerre froide fut bouleversée par les échecs dans les Balkans montrant très clairement la dépendance aliénante du vieux continent à l'égard des Etats-Unis. Les initiatives prises par Maastricht puis à Amsterdam ont bien montré la volonté européenne de s'affranchir de l'OTAN via une Identité Européenne de Sécurité et de Défense (IESD). Ainsi, le premier aboutissement de cet effort concerne l'espace méditerranéen avec nous l'avons vu le partenariat euromed qui donne une place centrale au volet sécuritaire, mais également à l'issue de la création des *euroforces* qui concerne aussi le théâtre méditerranéen. C'est le 15 mai 1995 à Lisbonne, que les ministres des Affaires étrangères et les ministres de la Défense des quatre pays latino-méditerranéens (France, Italie, Espagne et Portugal) créent une force multinationale, *eurofor*, ainsi qu'une force maritime multi-nationale, préstructurée mais non permanente, la « force maritime européenne » ou *Euromarfor*.

En outre, trois forums de dialogue furent entamés durant les années 1990 par les organisations de sécurité européennes et euratlantiques avec des pays Sud-méditerranéens.

► Ainsi l'UEO en 1992 décidait d'ouvrir un dialogue avec la Tunisie, la Mauritanie, l'Algérie et le Maroc, démarche étendue par la suite à trois autres partenaires : Egypte (1994), Israël (1995) et Jordanie (1998). En 1996, l'avenir du dialogue était réexaminé par

le conseil permanent de l'UEO afin de créer un lien avec le processus de Barcelone, initiative qui n'a pu aboutir. (Notons toutefois que les initiatives de l'UEO qui a quasiment disparu depuis ont été réabsorbées par l'Union Européenne.)

► De même, l'OSCE, lors du sommet de Budapest en 1994 et sous le parrainage de trois pays méditerranéens de l'UE (France, Espagne et Italie) propose la formation d'un groupe de contact afin de nouer un dialogue avec 5 pays Sud-méditerranéens, Tunisie, Maroc, Algérie, Egypte et Israël auquel s'est jointe la Jordanie. Le dialogue se poursuit ainsi périodiquement avec les six pays sur la sécurité et la coopération en Méditerranée.

► En 1994, le conseil ministériel de l'OTAN décide à son tour « d'établir des contacts au cas par cas entre l'Alliance et les pays méditerranéens non-membre en vue de contribuer au renforcement de la sécurité régionale ». L'année suivante cinq pays du dialogue sont désignés : Egypte, Israël, Tunisie, Maroc, Mauritanie, Jordanie suivit de l'Algérie en 2000. Des sessions se tiennent périodiquement sur une base bilatérale abordant les thèmes estimés sensibles pour la stabilité et la sécurité régionale. Le sommet de Madrid de juillet 1997 crée un groupe de coopération méditerranéen qui centralise les contacts.

► Sous l'initiative franco-égyptienne en 1994 est créé le « forum méditerranéen » qui se veut un laboratoire de réflexion comprenant 11 pays (Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Maroc, Portugal, Tunisie, Turquie) et réunissant une fois par an les ministres des Affaires étrangères.

► Plus récemment, « le dialogue 5+5 » a été relancé en 2001 après dix ans de suspension suite à la guerre du Golfe de 1991. Ce dialogue initié par la France en 1983 réunit 5 pays méditerranéens de l'Union européenne (Portugal, Espagne, France, Italie, Malte) et 5 Etats de l'Union du Maghreb Arabe (Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie) par le traité de Marrakech du 17 février 1989. Il s'agit d'un dialogue informel entre l'Europe du Sud et le Maghreb. Alors que le Forum méditerranéen peut traiter de n'importe quel sujet, le dialogue 5+5 se concentre sur un nombre restreint de sujets importants telles que la sécurité et la stabilité en Méditerranée occidentale, l'intégration économique régionale ou encore la question des migrations. Piloté par les Ministères des Affaires Etrangères des dix, il réunit également les dix ministres de la Défense une fois par an et ce alternativement au Maghreb et en Europe. Le principal objectif vise à renforcer le volet politico-sécuritaire instauré par le traité de Barcelone notamment en matière de surveillance maritime grâce à la contribution des ministères de la Défense. La rencontre interministérielle est complétée par l'action d'un comité directeur composé de deux responsables des ministères de la Défense de chaque pays qui se réunissent deux fois par an, ainsi que d'un comité d'experts chargé d'organiser des séminaires afin de présenter les différents plans d'action. Le dernier sommet d'Oran en 2005 a élargi le dialogue aux ministères des Affaires sociales et aux ministères de l'Intérieur. Ainsi, la stratégie européenne de sécurité identifie parmi les menaces principales le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les conflits régionaux ayant un impact direct ou indirect sur les intérêts européens tels que ceux au Moyen-Orient et le crime organisé. Elle met l'accent sur la résolution du conflit israélo-arabe en tant que priorité stratégique, sans laquelle les chances de venir à bout des autres problèmes au Moyen-Orient sont maigres. Elle recommande également un engagement plus large avec le monde arabe.

#### Une coopération aux insuffisances significatives : les limites du partenariat *Euromed*

##### ● Un bilan très contestable :

Il convient de s'interroger sur l'efficacité du partenariat *euromed* (PEM) dix ans après le démarrage du processus de Barcelone (cet anniversaire ayant été marqué lors du dernier sommet de novembre 2005 par l'absence d'une grande partie des dirigeants de la rive sud). Force est de reconnaître que le bilan est mitigé. Sans doute le discours de Barcelone était-il trop ambitieux pour une politique extérieure européenne encore balbutiante. Certes et en dépit de ses nombreuses lacunes, le PEM a contribué à maintenir le lien entre les deux rives. Il faut dire également que le programme financier MEDA constitue un véritable ballon d'oxygène pour des économies en crise structurelle. Néanmoins comme l'illustre le cas tunisien, jusqu'à ce jour présenté par l'Europe comme le bon élève du Partenariat, les réformes économiques n'ont entraîné ni la mise en oeuvre de réformes politiques ni la démocratisation, bien au contraire.

De même et contrairement aux idées reçues le partenariat ne s'avère guère plus efficaces sur le plan sécuritaire : les migrations illégales (question qui reste limitée à Schengen), le terrorisme est plus que jamais la préoccupation géopolitique majeure de l'Occident, Europe comprise ; et les situations de violence n'ont pas diminué à la faveur des réunions et du « dialogue » euro-méditerranéen. Même d'un point de vue très procédural, l'attentat de Djerba en 2002 a montré que les échanges d'information en matière de coopération sécuritaire étaient bien limités. De même, lors des tensions, à l'été 2002, entre le Maroc et l'Espagne autour de l'îlot Leïla/Perejil, les vingt-sept ambassadeurs euro-méditerranéens ont été incapables de faire jouer les fameuses « mesures de confiance » pour régler le différend, laissant aux Américains le privilège de la médiation.

D'autre part et preuve d'un important décalage avec les réalités du terrain, les grands sujets régionaux ne sont quasiment pas traités dans le cadre du processus de Barcelone : conflit israélo-palestinien, guerre civile en Algérie, situation au Liban, division de Chypre tensions, Sahara occidental, violation des droits de l'homme en Tunisie, Égypte, Syrie, Algérie... ne sont discutés ni dans les réunions officielles, ni dans les coulisses. Le dernier sommet anniversaire de novembre 2005 à été marqué par un certain nombre de boycotts, illustrant de manière magistrale une véritable incapacité à embrasser les réels enjeux dans la région.

Ainsi, des années de suivi du PEM et des autres processus de coopération en Méditerranée que nous avons énumérés ont fait apparaître des problèmes majeurs qui sont le reflet des lacunes même que connaît la construction européenne et qu'il nous faut analyser.

#### ● Une persistance des logiques nationales au sein de l'action européenne :

L'aide européenne souffre avant tout de la faiblesse d'une politique étrangère de l'UE encore balbutiante. L'absence de position commune (l'exemple classique du conflit en Irak), la faiblesse des institutions et des règles de concertation, l'inexistence de moyens de coercition armée s'ajoutent à la persistance des logiques bilatérales. Lors des conflits récents la logique nationale l'a toujours emporté sur la logique européenne. Force est de constater que le processus de Barcelone ne constitue pas de réponse adéquate à cette faiblesse. Il est essentiel de noter qu'à l'origine de la politique méditerranéenne de l'Europe se trouve l'ambition méditerranéenne de certains Etats de l'Europe méridionale et, par conséquent le terme de « politique globale » est trompeur. Dès lors, l'aide européenne dans la région se retrouve éclatée et répond à des intérêts divers, parfois même contradictoire. Celle ci est en réalité effacée par l'aide bilatérale qui reste largement dominante (près de 90% des fonds MEDA).

Dans ce contexte, ce sont les logiques nationales qui s'expriment. La France oriente son aide principalement vers ses anciennes colonies et donc surtout le Maghreb. L'Allemagne est naturellement tournée vers la Turquie...

De plus il faut ajouter que le PEM reste très largement méconnu des populations de part et d'autre de la Méditerranée soulignant une fois de plus le manque de visibilité et de

reconnaissance dont souffre souvent l'action européenne. Il faut dire à cet égard que la Constitution Européenne qui n'as pas été adoptée en 2005, aurait pu compenser ce manque de visibilité puisque le traité prévoyait entre autre d'instaurer une véritable diplomatie européenne incarnée par un Ministre des Affaires Etrangères Européen, qui aurait eu pour effet de simplifier la lecture de son action.

● Une persistance du schéma traditionnel Nord/Sud et l'attentisme de la rive Sud :

Aux lacunes européennes se greffent bien entendu des problèmes majeurs liés aux pays de la rive Sud. Soulignons deux principales lacunes au niveau de la coopération. La première est qu'il n'existe quasiment aucun dialogue entre pays arabes et Israël en vue d'un règlement de la question palestinienne dont le PEM se donnait la tâche ambitieuse de sa résolution. Par conséquent, le manque d'intégration Sud-Sud est une des explications de la faible attractivité des PTM en matière d'investissements directs à l'étranger. Puis, les pays du Sud n'ont jamais émis de réelle proposition sombrant dans l'attentisme des propositions unilatérales de la rive Nord. Ainsi, le paternalisme de la rive Nord reste imposant. L'esprit de Barcelone visait pourtant la rupture avec les pratiques antérieures, notamment avec les politiques bilatérales implicitement considérées comme néo-coloniales, et d'ancrer la PESC dans l'esprit démocratique de la construction européenne. Mais le schéma traditionnel Nord/Sud persiste, fait de relations de domination, de dépendance et d'asymétrie dans la mise en oeuvre et la gestion des programmes, dans le choix des lieux de réunion, dans les forces de proposition des projets, dans leur définition, dans la composition des enveloppes financières, dans les ordres du jour, dans les procédures de discussion et de négociation...

Enfin, et face à la prédominance des logiques bilatérales, l'administration européenne est incapable de prendre en compte la spécificité des administrations des pays tiers méditerranéens, ce qui conduit ces derniers à un comportement passif face à l'appareil bureaucratique européen beaucoup trop complexe qui décrédibilise la nouvelle stratégie d'association présentée à l'origine, faut-il le rappeler, comme une rupture par rapport aux politiques classiques de coopération et d'aide.

● D'incalculables retards dans la concrétisation des projets proposés :

Malgré les saines ambitions des différents projets portés par ce nouveau dialogue Nord-Sud, autant qu'entre les pays du Maghreb et du Machreck, le « lac de paix », que devrait constituer le bassin méditerranéen se trouve repris par ses turbulences récurrentes, qu'il s'agisse de l'épineux dossier de la gestion des flux migratoires, le danger des foyers terroristes nourri par les tenants du conflit de civilisation, la menace sur les routes d'approvisionnement énergétique, le risque environnemental, les litiges frontaliers - notamment entre le Maroc et l'Algérie - la question chypriote, le dossier turc et bien évidemment l'inextricable conflit israélo-palestinien qui mine la paix depuis plus d'un demi siècle dans la région.

Il est ainsi indéniable que cette situation géopolitique a tendance à placer les pays riverains, notamment ceux de la rive sud, dans une recherche de partenariats plus efficaces à court terme.

Le principe de « concurrence libre et non faussée » entre espaces de dialogue et de coopérations serait-il en marche ?

Il suffit pour s'en convaincre de constater l'accueil pour le moins chaleureux accordé à Donald Rumsfeld lors de ses dernières visites à Alger et Tunis, afin de « vendre » ses remèdes en matière de lutte anti-terroriste. Par ailleurs, l'assouplissement vis-à-vis de Tripoli est un autre exemple de la *Realpolitik* dans la région, qui se fait inexorablement aux dépens de nos relations historiques et semble t-il moins solides qu'il n'y paraît... Sans même parler du soutien clairement affiché de Condolezza Rice à la candidature turque en

vue de l'ouverture des négociations d'adhésions à l'UE, qui place dorénavant l'OTAN au coeur de l'avenir politique et sécuritaire de l'espace euroméd.

Ce n'est certes pas un fait nouveau. La suprématie de l'OTAN étant notamment caractérisée par la VI<sup>ème</sup> flotte américaine, les porte-avions terrestres que constituent l'Italie et la Turquie ; cependant, le sommet d'Istanbul en 2004 est venu ouvrir une nouvelle ère, faisant de l'Alliance Atlantique un acteur politique incontournable du bassin, et plus seulement pour les questions militaires. Comme en témoigne le cas du programme de coopération de l'OTAN, baptisé « Dialogue méditerranéen ». Sous couvert de projet de partenariat stratégique, qui en ouvrant le Partenariat pour la Paix (PpP) au Dialogue méditerranéen apparaît de plus en plus comme concurrentiel, du moins s'inscrivant moins dans une démarche nécessaire de « méridionalisation » de l'UE et plus dans une volonté ostentatoire d'étendre l'action de l'Alliance de l'Atlantique Nord de part et d'autres du Bassin méditerranéen ?

Pour poursuivre dans ce sens, que pensez des réunions dite 5+5, autour du partenariat euro-méditerranéen, initié à Lisbonne en janvier 2001, autour des pays de « l'Arc latin » (Algérie, Espagne, France, Italie, Libye, Malte, Maroc, Mauritanie, Portugal, Tunisie). Est-ce là est une solution adaptée à cette mise en concurrence en matière d'offre sécuritaire ? N'y avait-il pas une meilleure manière de signifier l'espoir mis dans le Processus de Barcelone, notamment si l'on tient compte du titre I du document signé à Barcelone en 1995 ?

En effet, l'importance du vecteur culturel et linguistique, permet désormais également à d'autres acteurs, tels que l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), par exemple, à avoir leur mot à dire dans ce débat, au moment où vont s'ouvrir les discussions sur la diversité culturelle à l'UNESCO.

L'année 2006 sera marquée à la fois par l'année de la Méditerranée et celle de la commémoration du centenaire de la naissance de Léopold Sédar Senghor, profitons en pour lier les deux...

Il est d'ailleurs rappelé - dans la dernière partie du programme de Barcelone -, « l'importance du développement social », l'attachement au « respect des droits sociaux fondamentaux, y compris le droit au développement », la reconnaissance de « la contribution essentielle que peut apporter la société civile dans le processus de développement du partenariat euro-méditerranéen et en tant que facteur essentiel d'une meilleure compréhension et d'un rapprochement entre les peuples », ainsi que la place des responsables de la société politique et civile, du monde culturel et religieux, des universités, de la recherche, des médias, des associations, les syndicats et les entreprises privées et publiques pour ce faire.

Ainsi, en se basant sur le constat des dernières élections au sein du monde arabo-musulman, à l'instar de l'élection présidentielle en Egypte le mois dernier ou encore les législatives de mai-juin derniers au Liban suite à l'assassinat du Premier Ministre Rafic Hariri, le maillon manquant du Processus de Barcelone, tient incontestablement dans le manque de volonté flagrante en vue de promouvoir « les actions de soutien en faveur des institutions démocratiques et du renforcement de l'Etat de droit et de la société civile », tel que le préconisaient les ministres des Affaires étrangères euro-méditerranéens depuis dix ans déjà, sans réelle coordination.

Le Dialogue euro-méditerranéen est censé être marqué par une solidarité Nord-Sud sans failles de tous les Etats membres de l'UE. Or, force est de constater, hélas, une certaine retenue d'une bonne partie de l'Europe septentrionale et orientale à l'égard de l'agenda méditerranéen des vingt cinq. Dans la phase de reconsolidation du projet communautaire autour du binôme franco-allemand, comme beaucoup l'appellent de leurs vœux, il faut d'emblée définir quels peuvent être les leviers partagés d'un intérêt renouvelé des vingt cinq Etats de l'UE en vue d'une relance du dialogue euro-méditerranéen, au moment où les Européens sont appelés, par exemple, à la rescousse au niveau du « Quartette » sensé garantir la paix au Moyen-Orient.

La Méditerranée est véritablement le lieu unique de dialogue entre civilisations, et d'échanges entre les principaux espaces humanistes, bien au-delà de la seule dimension linguistique (francophonie, lusophonie, hispanité, latinité, « anglosphère » et l'aire culturelle arabe sur le pourtour oriental et méridional). Ainsi, à l'instar de la création en 2001, de l'espace 3 EL, regroupant quatre organisations internationales (Communauté des Pays de Langue Portugaise - CPLP, Organisation des Etats Ibérico-américains -OEI, Union latine, Organisation Internationale de la Francophonie -OIF), la réflexion sur la cohésion sur le bassin de vie méditerranéen mérite - aux yeux de nombreux observateurs - un légitime débat quant à la création d'une structure *ad hoc*, qui pourrait être intégrée aux institutions européennes existantes, pour être adaptée à la spécificité du pourtour méditerranéen.

De ce point de vue, plusieurs exemples de coopérations économiques et politiques peuvent être prises en compte ; à l'instar du Conseil des Etats de la mer Baltique, la zone de coopération économique de la mer Noire ou encore le Conseil de Coopération du Golfe (CCG), même si leur objet diffère quelque peu. Ce qui importe de ce point de vue est bien la capacité de mise en synergie d'un certain nombre de réponses à des maux collectifs.

Cette prise en compte de la Méditerranée, dans sa réalité africaine, européenne et asiatique, sous forme d'un lieu d'échanges, de débats et de coordination de l'aide au co-développement (à l'instar de l'aide internationale en direction de l'Autorité Palestinienne pour l'aménagement de Gaza, par exemple - soit 10 millions par an dans le cadre du programme de paix de l'UE -, ou celle pour les réfugiés en Jordanie - soit 581 millions d'euros sous l'égide de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens - UNRWA), liant les pays du Machreck-Maghreb, concrétiserait aussi un espace de dialogue manquant entre pays arabes et Israël.

Cela autoriserait également la reprise du dialogue en vue de favoriser la prévention des conflits dans la zone et permettrait d'offrir - à des pays ayant cru que l'*Umma* (Union du Maghreb Arabe, créée en 1989) pouvait jouer ce rôle, ce lieu d'échanges censé être un « marché commun du Levant » et qui aurait pu intégrer Israël si la paix avait été effective... Ainsi, convient-il de lier davantage l'équilibre durable du développement entre pays du sud et du nord, tant du point de vue économique que social, car c'est un gage essentiel en réponse aux causes appuyant la montée de la radicalisation islamiste.

Les 21 Etats riverains de la *Mare Nostrum* composent ainsi un cadre de civilisation commun qui mérite une attention particulière, à l'instar du Plan Bleu de 1977, qui concrétisa pour la première fois une prise en compte collective de la menace écologique pesant sur les côtes méditerranéennes. C'est bien là un combat de civilisation à construire ensemble entre démocrates du Nord et du Sud du bassin.

#### ● le Partenariat : Politique extérieure ou complément de politique intérieure ?

Dix ans après Barcelone, l'influence européenne (communautaire) en Méditerranée reste limitée par rapport aux Etats-Unis, et ce en dépit d'une interdépendance financière et commerciale accrue entre les deux rives. Sans doute le discours de Barcelone était-il trop ambitieux pour une politique extérieure européenne encore boiteuse.

Ce bilan mitigé met ainsi en lumière l'absence d'objectifs politiques en dehors des aspects sécuritaires et migratoires, ainsi que la trop forte domination des logiques nationales. Nous l'avons vu, l'aspect sécuritaire prédomine dans le partenariat. Pour les critiques les plus durs à cet égard, tel Béatrice Hibou (« critique internationale »-n°18), le partenariat opère « un amalgame troublant entre migrations, islamisme, terrorisme et criminalité de droit commun ». Plus encore, la Méditerranée n'intéresserait l'Europe que « pour mieux s'en protéger » et le processus de Barcelone aurait, d'une certaine manière, plutôt tendance à répondre à des exigences de politique interne – notamment sur des questions

liés à la sécurité. Par son action l'Europe tente de remédier de manière inadéquate à une menace qu'elle perçoit de manière erronée. En effet, dans le cadre de la question du terrorisme, la production de la violence n'est plus directement reliée à l'action agressive d'un Etat, mais surgit au sein de sociétés frustrées de participation politique et de bien être matériel. Or le volet sécuritaire du partenariat ne prend pas acte du rôle joué par les sociétés arabes dans la production d'une menace transnationale jusqu'alors inédite dans les relations internationales contemporaines (cette nouvelle perception de la menace est prise en considération dans le projet américain du GMO). Incapables de pénétrer les sociétés, qui n'ont pratiquement aucune connaissance de l'existence d'un projet européen que constituant un acteur essentiel, le Partenariat passe outre cet aspect fondamental du problème en matière de paix et de sécurité. Il s'agirait donc d'aller plus loin dans l'analyse des acteurs et des facteurs de la conflictualité dans les relations euro-méditerranéennes.

En réalité, cet aspect du partenariat révèle l'inquiétude de l'Europe sur la redéfinition de ses frontières après l'élargissement à l'Est et la polémique autour de la candidature turque. Le rejet du traité constitutionnel en France a été en partie alimenté par toutes ces craintes. La définition de l'identité européenne passe également par la définition de son environnement immédiat ce qui en Méditerranée est loin d'être une tâche aisée. Cette redéfinition des contours après un processus d'élargissement accéléré par l'Histoire passe ainsi par un mouvement d'ouverture déjà engagé mais également par une harmonisation des objectifs entre Etats membres afin de donner une impulsion à la politique étrangère de l'UE.